MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 19 janvier 2018

PREAVIS N° 3/2018

Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie en remplacement du Toyota Land Cruiser

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

C'est en 2001 que le Conseil communal accordait un crédit destiné à l'achat d'un véhicule de marque Toyota Land Cruiser, version jeep, en faveur du service de la voirie permettant des déplacements rapides, doté d'un minimum de place, tant pour les employés que pour le matériel à transporter.

On rappellera que le personnel appelé à utiliser ce véhicule est chargé de l'entretien des routes, du salage hivernal, de transports de gravier, de béton, de revêtement bitumineux, du déplacement de diverses machines de chantier, soit quasiment sur l'ensemble du territoire communal.

Ce véhicule a 18 ans ; il a parcouru près de 200'000 kilomètres sur les routes communales par tous les temps et pratiquement tous les jours de l'année, franchissant les contrôles périodiques ordinaires, dont le dernier date de 2016. Il sied de préciser que les coûts d'entretien de ce véhicule commencent à devenir exorbitants. De plus, la fiabilité n'est plus garantie à court terme et ce véhicule peut lâcher à tout moment.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de proposer l'achat d'un nouveau véhicule pour que les collaborateurs de la voirie puissent accomplir les multiples tâches dont ils ont la charge avec rapidité et efficience. Il a également été constaté que la voirie est de plus en plus sollicitée par les sociétés locales pour leur venir en aide, entre autres pour le transport de matériel (tables, bancs, etc.).

2. Proposition

Pour le remplacement de ce véhicule, la Municipalité a fait un appel d'offres auprès de trois garages avec les exigences suivantes :

- Véhicule 4 x 4, permanent ou non.
- Augmentation de poids jusqu'à 3,5 tonnes.
- Boîte automatique.
- Pont avec revêtement en aluminium.
- Crochet d'attelage 3,5 tonnes.

Après l'étude des offres, le choix de la Municipalité s'est porté sur un véhicule VW utilitaire T6 châssis-cabine EM 3000 mm.

3. Etat des lieux

Prix de base véhicule VW utilitaire T6	CHF	43'662.00
Equipement optionnel	CHF	7'814.00
Total	CHF	51'476.00
Rabais flotte 8 %	CHF	4'118.08
Prix d'achat du véhicule TTC	CHF	47'357.92
Accessoires :		
- Pont basculant en aluminium	CHF	9'000.00
- Crochet d'attelage 3'500 kg + prise 13 p.	CHF	3'900.00
- Suspension pneumatique arrière avec augmentation de poids	CHF	1'700.00
- Boucles d'arrimage	CHF	780.00
- Crochets pour filet	CHF	385.00
- Gyrophare	CHF	900.00
- TVA 7,7%	CHF	1'283.20
Total des accessoires TTC	CHF	17'948.20
Prix du véhicule accessoires inclus	CHF	65'306.12
Expertise	CHF	702.00
Arrondi	- CHF	8.12
Total prix véhicule TTC	**CHF**	**66'000.00**

4. Financement

Cette opération nécessitera d'être financée par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement sera quant à lui amorti sur une durée de 5 ans.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 3/2018 du 19 janvier 2018,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.00 pour financer l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie en remplacement du Toyota Land Cruiser ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire e.r.

Gretel Ginier — Micheline Nauer

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2018

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal